Lisez-moi V75

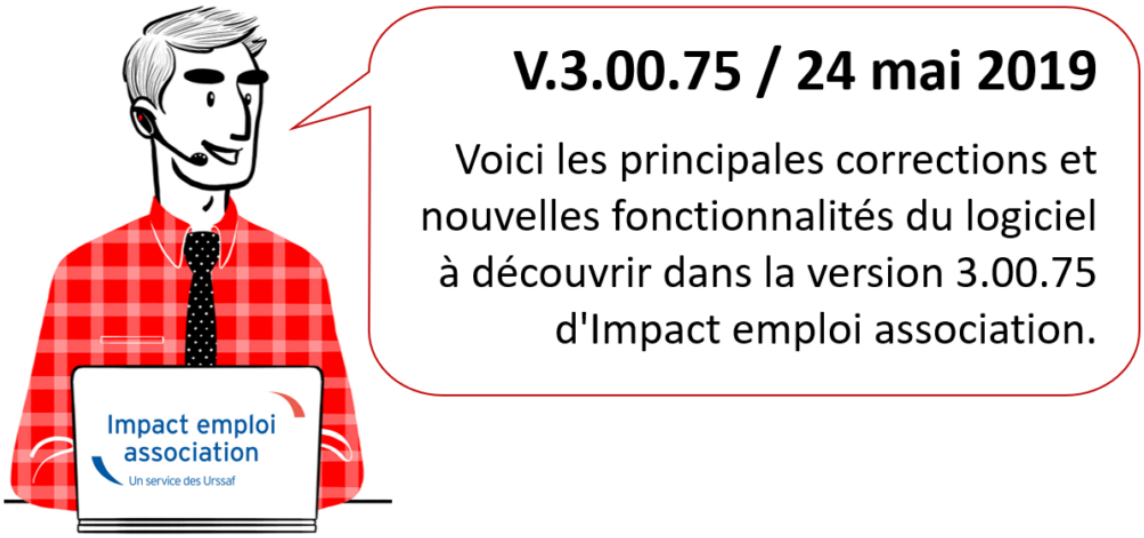

– Sommaire –

- Informations importantes
- Prélèvement A la Source
- DSN
- Administratif salarié
- Paramétrage
- Rappels

INFORMATIONS IMPORTANTES

► IJ Prévoyance

Vous l'attendiez tous, le **nouvel onglet de saisie des IJ Prévoyance** est disponible !

Il se situe au niveau de la « ***Fiche du bulletin de salaire*** », rubrique « ***Arrêt de travail*** » :

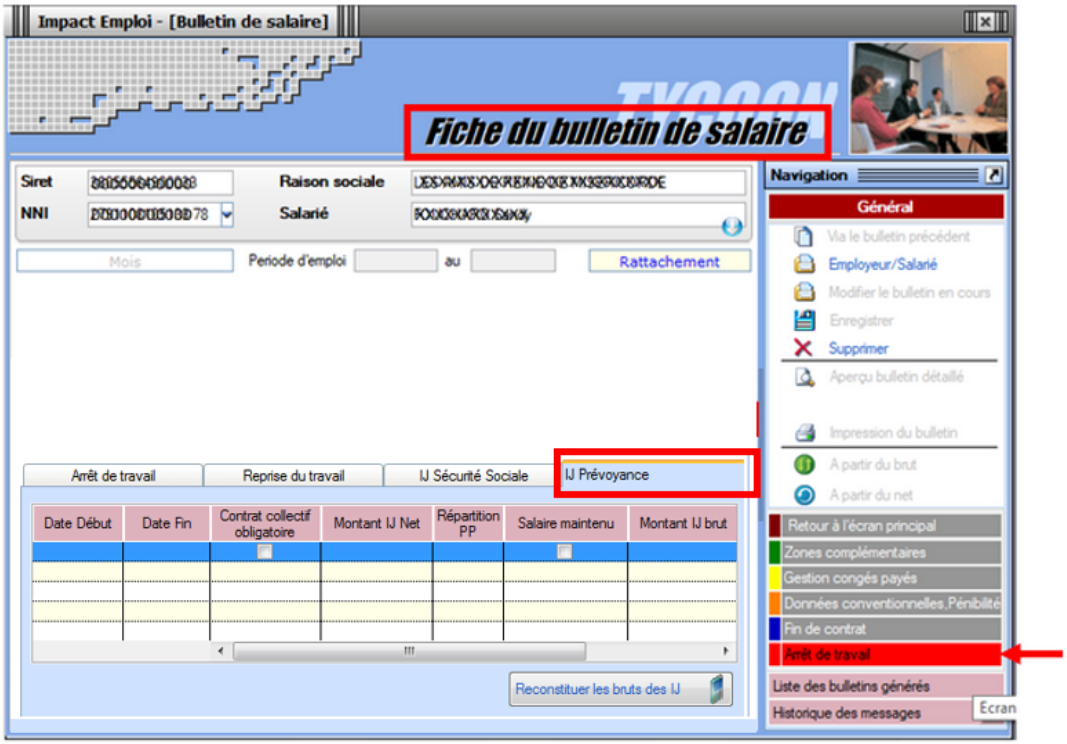

Retrouvez la fiche pratique relative à leurs modalités de saisie dans votre logiciel **ICI** !

► DADS-U IRC 2018

Certaines caisses de retraites réclament des DADS-U afin de régulariser des cas trop complexes non pris en compte dans les fichiers DSN.

Merci d'établir une DADS-U 2018 uniquement sur demande de votre caisse de retraite.

Pensez à vérifier votre fichier DADS-U via l'**outil de pré-contrôle DADSU-CTL V01X13**.

En cas de changement de SIRET, vous devez contacter l'assistance.

► Formation professionnelle

A compter du 1er avril 2019 de les **OPCA deviennent OPCO**. Vous n'avez **rien à faire** pour le moment, nous reviendrons vers vous dans une prochaine mise à jour.

RETOUR SOMMAIRE

PRELEVEMENT A LA SOURCE

► Mise à disposition du service TOPAze

Le service **TOPAze** a été développé afin de **prendre en compte la situation fiscale d'un nouveau salarié** ne disposant pas d'un taux PAS valide **sans attendre le passage d'une DSN et le retour du CRM Nominatif**.

La fiche pratique sur l'utilisation de TOPAze est à votre disposition **ICI** !

► Consultation des taux barème non personnalisés

Dans l'onglet « ***Paramétrage (Taux…)*** », vous avez désormais la possibilité de visualiser **les taux barème non personnalisés** utilisés dans le cadre du Prélèvement A la Source :

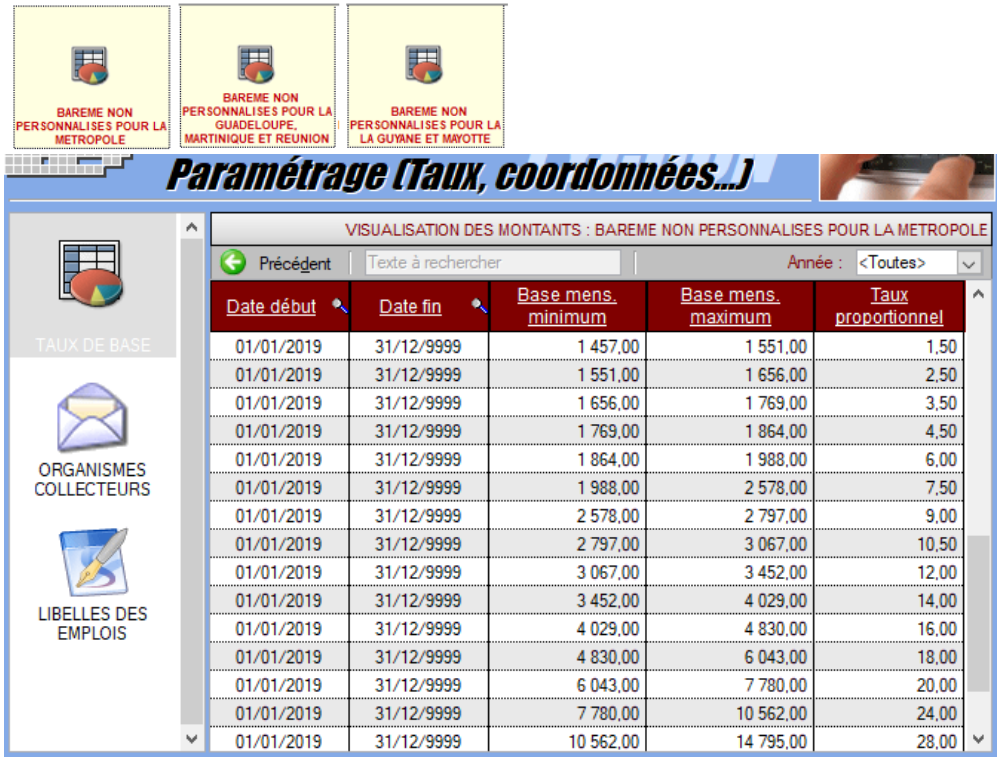

Date début	Date fin	Base mens. minimum	Base mens. maximum	Taux proportionnel
01/01/2019	31/12/9999	1 457,00	1 551,00	1,50
01/01/2019	31/12/9999	1 551,00	1 656,00	2,50
01/01/2019	31/12/9999	1 656,00	1 769,00	3,50
01/01/2019	31/12/9999	1 769,00	1 864,00	4,50
01/01/2019	31/12/9999	1 864,00	1 988,00	6,00
01/01/2019	31/12/9999	1 988,00	2 578,00	7,50
01/01/2019	31/12/9999	2 578,00	2 797,00	9,00
01/01/2019	31/12/9999	2 797,00	3 067,00	10,50
01/01/2019	31/12/9999	3 067,00	3 452,00	12,00
01/01/2019	31/12/9999	3 452,00	4 029,00	14,00
01/01/2019	31/12/9999	4 029,00	4 830,00	16,00
01/01/2019	31/12/9999	4 830,00	6 043,00	18,00
01/01/2019	31/12/9999	6 043,00	7 780,00	20,00
01/01/2019	31/12/9999	7 780,00	10 562,00	24,00
01/01/2019	31/12/9999	10 562,00	14 795,00	28,00

RETOUR SOMMAIRE

DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

► Nouveau : Fiche navette « Demande de régularisation DSN »

Cette fiche navette est **uniquement destinée aux nouvelles demandes de régularisation**. Les demandes déjà reçues ont bien été répertoriées et sont en attente de traitement.

Vous souhaitez apporter une **modification à un bulletin de salaire** mais votre **DSN est déposée conforme Net Entreprises** et vous n'êtes **plus dans les délais pour établir une DSN « Annule et remplace »** ? Vous devez donc établir une **demande de régularisation**.
(Retrouvez si besoin la fiche pratique « Générer une DSN de type « Annule et Remplace »).

Pour préparer au mieux l'intervention de nos techniciens, merci d'utiliser la **« Fiche navette – Régularisation DSN »**.

Une fois **complétée et envoyée**, l'équipe technique Impact emploi vous recontactera afin d'établir la régularisation.

Merci de ne pas doubler votre demande avec un message sur l'adresse d'assistance habituelle.

Nous vous remercions de votre compréhension.

► Fractionnement DSN

Pour certains cas liés aux **particularité de gestion** d'une entreprise ou d'une association, la DSN prévoit la **possibilité de déposer des DSN fractionnées** pour un même établissement.

Afin d'en savoir plus sur ce dispositif, retrouvez la fiche pratique **ICI**.

RETOUR SOMMAIRE

ADMINISTRATIF SALARIE

► Fiche salarié : Les bonnes pratiques

Lors de l'enregistrement du contrat salarié, la « ***Catégorie salarié*** » **n'est pas à renseigner** *(hormis pour les salariés permanents des employeurs d'artistes)* :

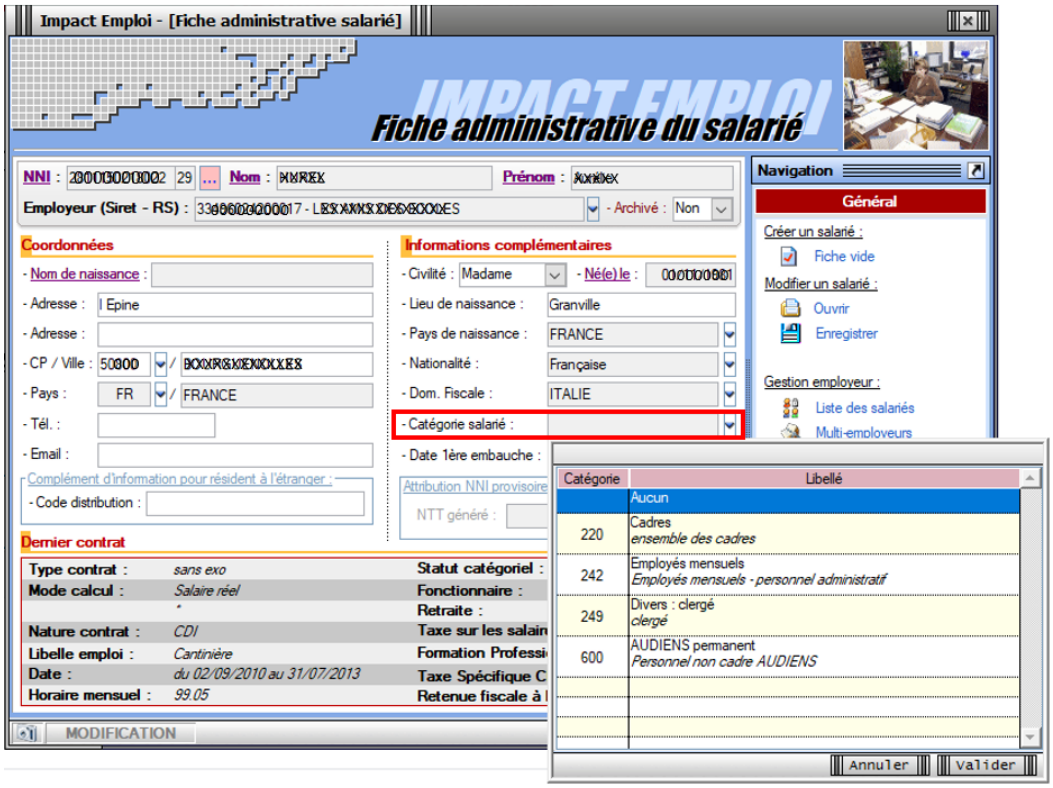

RETOUR SOMMAIRE

PARAMETRAGE

► CCN Sport

Au 1er avril 2019, le **taux de la prévoyance décès cadre** revient à son

pourcentage initial, soit **1.5 %** au lieu des 1.54 %

RETOUR SOMMAIRE

RAPPELS

► Outils de contrôle DSN-Val

La dernière version de DSN-Val est la 2019.1.2.12

Pensez à mettre à jour votre outil de contrôle à l'aide du bouton orange de la barre d'outils :

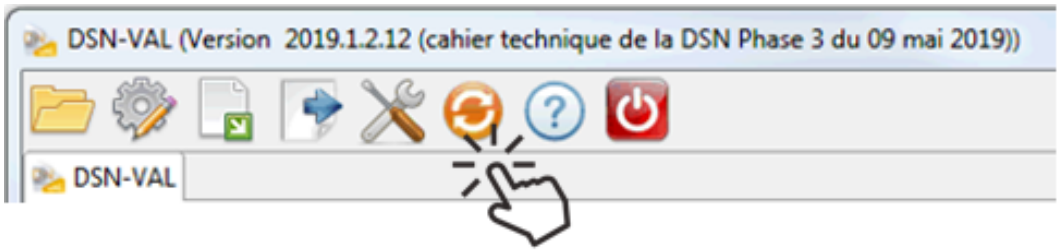

► Comment joindre l'assistance ?

L'unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Un **accusé réception** vous informera de la prise en compte de votre demande. Le délai de traitement des demandes pouvant varier selon la charge de l'assistance, **merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

RETOUR SOMMAIRE